

DÉCISION CONCERNANT

L'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € auprès de La Banque Postale sur une période de douze mois pour le budget annexe de l'Eau

LE PRÉSIDENT DE L'ORGANISME DÉCLARÉ D'INTÉRÊT PUBLIC

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2022 portant approbation des articles 15.12.12.2 et 15.12.13.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis du Maire de Limoges Métropole ;

VU l'effet de financement et la proposition de création de la Banque Postale ;

DÉCISION

Article 1er : Pour le financement de son besoin ponctuel de trésorerie sur le budget annexe de l'Eau, Limoges Métropole décide de contracter auprès de La Banque Postale une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 € (deux millions d'euros) présentant les caractéristiques suivantes :

Montant maximum :	2 000 000 € HT
Durée maximum :	12 mois
Taux d'intérêt :	Indexé à la marge de 1,75 %
Date de début :	2022-11-01
Modalités de remboursement :	Paiement mensuel des intérêts et de la constitution de provision. Remboursement du capital à son échéance et au plus tard à l'échéance finale.
Date de prise d'effet de la décision :	31 octobre 2022
Garantie :	Aucune
Commission d'engagement :	0,05 % sur 2 000 000 € HT
Conditions de non-régularité :	0,05 % du montant restant à rembourser de la date de prise d'effet de la décision jusqu'à son échéance et au plus tard à l'échéance finale.
Modalités d'annulation :	- L'annulation des opérations de trésorerie et de remboursement est effectuée par le Président de l'organisme.

DÉCISION

Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € auprès de La Banque Postale sur une période de douze mois pour le budget annexe de l'Eau

1 DOCUMENT - Publié le 3 Novembre 2022



DEC_FIN_23441_OUVERTURE_LIGNE_TRESORERIE_2000000_EUROS_BUDGET_ANNEXE_EAU.pdf
(.pdf, 89,8 Ko)

TÉLÉCHARGER